

publié sur le site internet de la
collectivité le 26/05/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/05/2023
ARDECHE 007-200072007-DE_2023_52-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 mai 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 19/05/2023

Présents : 26

Le jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

POUR : 31
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL

Représentés : Geneviève DUNY par Dominique TRIN, Martine IMBERT par Jacques GENEST, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Sébastien PRADIER par Franck MEJEAN, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Bernard JACQUEMIN

Absents : Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Georges LLUIS, Patrick OSTORERO

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_52 - Objet Demandes de subventions liées à l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.113-8 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu le schéma départemental des ENS « Horizon 2030 » approuvé par l'assemblée départementale du 9 décembre 2022 donnant délégation à la commission permanente pour approuver toute modalité technique d'application et d'adaptation du schéma départemental des ENS,
Vu la délibération n°2023-51 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023,
Vu la Contrat Atout Nature 2023-2026 conclu avec le Département donnant délégation à la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche pour l'animation et la gestion du site ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron »,*

Considérant que la Communauté de communes Montagne d'Ardèche est la structure porteuse de l'animation et de la gestion de l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron », par le biais du Contrat Atout Nature 2023.

Considérant que le COPIL de l'ENS de Coucouron en date du 30 mars 2023 a validé les actions liées audit ENS et un programme d'actions d'une durée d'un an, avec effet rétroactif, estimé à 104 964 € TTC avec une subvention estimée du Département de 39 884 €.

Considérant que l'animation du Contrat Atout Nature 2023 par la Communauté de communes prévoit le poste d'animateur de l'ENS (coût annuel estimé à 45 000 €) représentant 20% de la charge de travail du poste chargé(e) de mission Natura 2000/ENS.

Considérant que la Communauté de communes porte également un programme d'animations nature sur l'ENS (coût estimé : 7 750 € - subvention de 5 425 € soit 70% du coût prévisionnel et un auto-financement de la Cdc de 2 325 €).

Considérant que la Communauté de communes propose les actions suivantes, portées par les

partenaires qui bénéficieront d'un reversement de la subvention départementale :

- Protection des nichées de busard cendré sur l'ENS (coût estimé : 8 250 € - subvention de 5 675 € soit 69% et 31% à la charge de la LPO)
- Réalisation d'un complément à l'étude des chiroptères forestiers du plateau de Coucouron (coût estimé : 8 264 € - subvention de 3 044 € soit 37% et 63% à la charge de la LPO)
- Réalisation d'un inventaire des bourdons contribuant à l'atlas régional Rhône-Alpes (coût estimé : 2 000 € - subvention de 1 600 € soit 80% et 20% à la charge d'Arthropologia)
- Restauration et valorisation des habitats en tête de bassin de la Langougnole (coût estimé : 5 700 € - subvention de 1 140 € soit 20% et 80% à la charge de l'AAPPMA)
- Réalisation d'un suivi des effets du pâturage (Tourbière de la Tuilière) (coût estimé : 5 000 € - subvention de 2 500 € soit 50 % et 50% à la charge du CEN)
- Réalisation d'un suivi des effets du pâturage (Tourbières de la Geneste, des Vestides et des Narces) (coût estimé : 10 000 € - subvention de 5 000 € soit 50% et 50% à la charge du CEN)
- Réalisation d'une étude du fonctionnement hydrologique du bassin amont des tourbières de la Geneste, des Vestides et des Narces (coût estimé : 13 000 € - subvention de 6 500 € soit 50% et 50% à la charge du CEN)

Il est proposé que la Communauté de communes sollicite le subventionnement de l'animation de l'ENS et des actions ci-dessus.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **de solliciter** une subvention au Département de l'Ardèche pour l'animation de cet ENS d'un montant annuel de 9 000 € en 2023, soit 20% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour l'action menée par la Communauté de communes programme d'animations nature s'élevant à 5 425 €, soit 70% du coût prévisionnel ;
- **de solliciter** une subvention pour les actions menées avec les partenaires d'un montant total de 25 459 € qui sera reversée à ces derniers ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération, notamment les conventions de reversement de subvention.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 mai 2023,
Le Président, Jacques GENEST

